

«Comment faire face à l'inhumanité?»

SOLIDARITÉ J'ai lu avec un grand intérêt l'article intitulé «Au chevet des migrants traumatisés» dans «La Côte» du 3 février. Cela fait du bien de savoir que ces personnes malmenées par d'autres humains, la plupart du temps, aient pu trouver un regard compatissant et des soins adaptés aux traumatismes vécus dans leur pays d'origine. Cet article rejoint l'entretien donné par Jean Ziegler au journal «L'Illustré» au retour d'une de ses multiples missions pour l'ONU, en l'occurrence dans le camp de Moria, en Grèce, mission de laquelle il est rentré bouleversé. Je ne peux qu'encourager les lecteurs à lire son dernier livre «Lesbos, la honte de l'Europe». On ne sort pas indemne d'une telle lecture, surtout quand on sait que ce n'est pas une fiction mais la constatation d'un homme qui, à plus de 80 ans, met sa notoriété au service des plus faibles, des plus vulnérables. Les constatations qu'il rapporte de ce camp sont effrayantes. Comment peut-on traiter des êtres humains avec autant d'inhumanité ?

Jean Ziegler accuse l'Europe et ajoute que c'est une responsabilité personnelle. «Nous refoulons les réfugiés vers l'enfer auquel ils ont essayé d'échapper à la stratégie de la terreur». Le climat retient toute notre attention et c'est une bonne chose, mais c'est surtout parce que nous nous sentons tous concernés, mais les réfugiés? D'après le Haut-Commissariat aux réfugiés, ils seraient 60 millions dans le

Jean Ziegler
**LESBOS,
LA HONTE
DE L'EUROPE**

JEAN
ZIEGLER
Seuil

monde. Je pose la question à tous les gouvernements: «Vous êtes-vous penchés avec sérieux sur la répartition de ces êtres humains qui fuient la guerre, la violence, la destruction, la terreur?» J'ose poser la question à notre gouvernement: «N'avez-vous pas honte de vendre des armes à ces pays qui n'ont aucune considération pour la vie humaine?» Dernière question: «Pourquoi les Etats arabes riches n'ouvrent-ils pas leur porte?»

ANNE-MARIE PERRINJAQUET,
NYON

LIVING IN NYON

Falling for it

CATHERINE NELSON POLLARD
BLOGUEUSE SUR WWW.LIVINGINNYON.COM



Last week I had a meeting in Nyon with a woman working in the world of finance. After the initial introduction she said: "I've been working here since I was 15. I took a break for a few years, then I returned and I've been here ever since. "Je suis tombée dans la soupe".

I hadn't heard the expression before but I wondered if she meant she was stuck there for life, or simply that she had got lucky? It wasn't appropriate at the time to stop the conversation and pursue it, but after the meeting, I asked around. A friend told me she thought it came from an Astérix story. It referred to the time when Obélix fell into the pot with a magic potion; he drank it and was forever after permanently under its influence. I am still not sure whether the business woman thought being in the same place of work was a good thing or not, but I am always, as you know by now, happy to learn a new expression.

«I love this, along with the French saying "tomber dans les pommes", meaning to faint.»

There are lots of "fall" idioms and expressions across the world. A Czech friend of mine told me that there is one that goes, "you have fallen from a sour cherry tree, haven't you?" meaning, "you can't be serious". I love this, along with the French saying "tomber dans les pommes", meaning to faint. In English something can "fall into decay", an example of this would be the former Beau Rivage hotel in Nyon. I wonder if the owner has fallen on hard times? Next Friday on the 14th February, we will probably hear all sorts of happy and sad stories about falling in (and out of) love. And if I am lucky, on the 1st of April a member of my family will fall for one of my poisson d'avril tricks. Perhaps not, maybe this year it will fall flat. Anyway I think that the finance lady meant she had actually "fallen on her feet" (she had had good luck) with her job; so that's good. I too feel that I landed in the soup when I moved to Nyon; it has also worked its magic potion on me. But I'll leave tomber now with all these expressions; I will fall into line before you all fall out with me and all of this, simply falls on deaf ears.

«Courriers anonymes: qu'on ne me parle pas du droit à l'information!»

PERPLEXITÉ En tant que lecteur depuis une trentaine d'années de votre journal, je tenais à vous exprimer ma profonde déception à la lecture de votre article sur la démission du syndic de Trélex, M. Yves Ravenel, paru le 27 janvier dernier. Oui bien sûr, sa démission se doit d'être annoncée, car cela est une nouvelle locale importante. Par contre quelle honte de publier la seconde partie de votre article suite à un courrier anonyme reçu par votre rédaction. On m'avait toujours appris qu'une lettre anonyme méritait

de finir à la poubelle! Trop facile de dénoncer des faits qui, du reste, avaient déjà été mentionnés dans une autre lettre, elle aussi anonyme, et envoyée à la Municipalité en mars 2019. Vraiment, cela devient de l'acharnement contre M. Yves Ravenel. «Des citoyennes et citoyens de Trélex» qui s'expriment dans une lettre anonyme, la belle affaire. Qui sait, peut-être une seule et même personne... Le corbeau de Trélex! Et vous, qui mettez trois journalistes sur cette histoire, donnez un retentissement injuste à cette dénonciation, qui en fait

est fausse puisque l'affaire des locaux était déjà réglée par la SDT (ndlr: Service du développement territorial) depuis 2016. Et, je vous en prie, ne me parlez pas du fameux «droit à l'information»! Les seuls gagnants dans cette affaire sont justement ceux qui auraient dû être ignorés et qui n'ont pas eu le courage civil de signer leur missive. Honte à eux. Assister en tant que lecteur de votre journal à ce débâlage nauséabond me laisse perplexé.

ERIC SCHAEERER,
UN «AUTRE CITOYEN DE TRÉLEX»

«Megastep de Gland: tuyaux déjà percés?»

POUR RAPPEL J'ai lu avec la plus grande attention votre article paru le 23 janvier relatif à la megastep régionale. J'ai été particulièrement surpris par le chiffre du budget estimatif de ce projet évalué à 98 millions de francs, certes avec une marge de 25%. Je me demande s'il n'y a pas déjà des fuites sur les conduites... En effet, dans un article du 3 mai 2019, votre journal évoquait un budget de plus de 150 millions de francs. Où sont les fuites? Où sont passés les millions entre 150 et 98? Car c'est bien la population qui assumera en fin de compte entièrement les charges d'investissement et d'exploitation de ces installations, financées par la taxe sur le traitement des eaux usées. On a l'impression que les quelques communes qui ont ficelé le projet, sans consultation de la population, cherchent à l'embellir, à l'image de la vidéo infantilisante qui figure sur leur site. Au-delà de ces considérations économiques, les citoyens sont inquiets et veulent

savoir quand ils auront accès à des études sérieuses d'impact environnemental et des risques biologiques encourus. Pour rappel, après des rejets toxiques de la station d'épuration de Nyon il y a tout juste quelques mois, une pollution massive de l'Asse avait entraîné la mort de nombreuses truites génitrices et d'alevins. Bien que minimisé par les autorités locales et cantonales, cet incident majeur a fait l'objet d'une plainte en justice. Depuis le début de ce projet, notre commune et plus de 300 citoyens de la région, dont de nombreux Glandois, réclament plus de transparence et s'opposent à ce projet démesuré, et complètement excentré par rapport au bassin de population qu'il est censé servir. Prévue au cœur d'un poumon vert, cette megastep, si elle est construite, va irrémédiablement affecter la faune, la flore et la qualité de vie de milliers d'habitants de notre région.

CLAUDE GAIGNARD,
SYNDIC DE LA COMMUNE DE LUINS

Merci M. Zeidler



KEYSTONE - GIAN EHRENZELLER

FOOTBALL Le FC Saint-Gall a pris la 1re place du championnat de Super League. Son entraîneur dirige son équipe avec ses compétences, son charisme et sa volonté, choses qu'il a inculquées à tous ses joueurs. Les Brodeurs sont en train de planer. Mérité, déjà pour leur entraîneur, M. Zeidler, éjecté d'un club romand, souvenez-vous... Merci, cher Monsieur, de remettre le football, sans vedettes, au 1er rang. Et m.... pour la suite.

JEAN-MARCEL SIDLER,
NYON

UNE QUESTION DE DROIT

ALEXIS LAFRANCHI
AVOCAT CHEZ HELVETICA AVOCATS



Chien en liberté et accident: le détenteur est-il nécessairement responsable?

«Je suis parti courir en forêt avec mon chien, comme je le fais régulièrement. Lors de cette sortie, nous avons croisé un cycliste en VTT qui venait en sens inverse. N'ayant vu mon chien qu'au dernier moment, le cycliste a voulu l'éviter et est lourdement tombé à terre, heureusement sans gravité. Suis-je responsable de ce qui est arrivé?»

Il n'est pas rare qu'un propriétaire d'animaux, une famille en balade, des coureurs ou autres sportifs se croisent lors d'une sortie en forêt dans la région. Tout d'abord, il est important de rappeler qu'il est nécessaire de se conformer strictement aux éventuels panneaux indicateurs et/ou prescriptions s'appliquant sur les chemins de forêt. De même, tout propriétaire de chien doit être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile.

La responsabilité du détenteur du chien

En Suisse, c'est l'article 56 du Code des obligations qui prévoit une responsabilité de la personne qui détient le chien, en cas de dommage causé par ce dernier, pour

autant qu'elle n'arrive pas à prouver qu'elle l'a gardé et surveillé avec toute l'attention commandée par les circonstances ou que sa diligence n'eût pas empêché le dommage de se produire.

Pour que la responsabilité du détenteur du chien soit engagée, il faut tout d'abord que la victime ait subi un préjudice, qui soit dû au comportement du chien, et un défaut de diligence. En cas de dommage, la violation par le détenteur d'un animal de son devoir de diligence est présumée, charge à lui d'apporter la preuve qu'il a accordé à la surveillance de l'animal toute l'attention requise – cette preuve étant généralement très difficile à apporter. Les facteurs à prendre en considération lors du jugement de la diligence requise vont dépendre de la race du chien, de son caractère particulier, de son éducation ainsi que les mesures de socialisation prises par le détenteur du chien.

Par ailleurs, seul le détenteur (qui n'est pas nécessairement le propriétaire) est concerné par cette responsabilité. Est le détenteur celui qui exerce un pouvoir sur l'animal au moment de la survenance du dommage – ce pouvoir se concrétise dans la faculté de disposer de l'animal. Selon la loi

vaudoise sur les chiens, le détenteur est celui qui a la garde d'un chien. Si plusieurs personnes ont simultanément la qualité de détenteur, elles répondent solidairement du dommage causé par l'animal.

A noter que la loi vaudoise sur la police des chiens précise que tout détenteur d'un chien doit être en mesure de le maîtriser à tout moment par un moyen sonore ou par le geste, en particulier en présence de public ou d'animaux. A défaut, le chien doit être tenu en laisse et si nécessaire porter une muselière (une applique dentaire pouvant être suffisante dans certains cas). De même, le détenteur doit maintenir une socialisation suffisante du chien envers les êtres humains et les autres animaux.

Il est dès lors important de bien se responsabiliser lorsque l'on est un détenteur de chien (formalités administratives, assurance, etc.), car si détenir un chien procure beaucoup de joies et de beaux moments, il peut en être autrement lorsqu'il provoque, par son comportement, des dommages à autrui... En sus d'une responsabilité civile, il faut relever que la loi vaudoise sur les chiens prévoit que toute infraction à l'une de ses dispositions est passible de l'amende jusqu'à 20 000 francs.

Notre rubrique «Une question de droit» paraît toutes les deux semaines, en alternance avec le récit historique de Nicolas Quinche. Nos partenaires de l'étude d'avocat Helvetica répondront à vos questions juridiques. Vous avez un litige, quels sont vos droits? N'hésitez pas à poser vos questions, votre anonymat est garanti. Il suffit de les envoyer par e-mail à l'adresse info@lacote.ch en mentionnant «Une question de droit». Vous pouvez également les faire parvenir par courrier à: La Côte, «Question de droit», route de Saint-Cergue 293, case postale 1256, 1260 Nyon 1